

CHARTRE

ÉCHANGER ET PARTAGER À LA COUR DES BOECKLIN

Il ressort des concertations entre la Cour des Boecklin et la population une envie commune d'ouvrir un espace qui permette l'échange de services ou/et de savoir-faire entre personnes. Cette charte a pour but de préciser les principes, le cadre et modalités de mise en œuvre de ces échanges. Elle évoluera au gré des retours d'expérience.

PRINCIPES

- **la conformité à la loi**
- **la gratuité** : les échanges ne doivent pas faire l'objet d'une transaction financière
- **la non-réciprocité** : il n'est pas obligatoire de proposer une contribution pour pouvoir bénéficier des contributions des autres
- **la localisation** : les échanges ont lieu à la Cour des Boecklin (bibliothèque, cosythèque, jardin)
- **la confidentialité** : les coordonnées des contributeurs / participants ne sont pas dévoilées publiquement
- **les coordonnées** : elles sont conservées le temps de la proposition et de la demande

RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

L'équipe de la Cour des Boecklin et le collectif de la Cour des Boecklin

- recueille les propositions de contribution et les besoins ou envies
- **décide de valider ou non les propositions et les besoins**
- met en relation les différents acteurs (contributeurs et participants)
- gère le planning d'occupation des lieux

Les usagers

- proposent des contributions
- expriment un besoin ou une envie
- demandent à bénéficier de contribution

MATÉRIEL

Selon les besoins et dans la mesure du possible, la Cour des Boecklin met à disposition :

- un local
- les collections de la bibliothèque
- des ordinateurs
- un espace dédié à cette offre

COMMENT FAIRE ?

Je souhaite proposer une contribution... Je souhaite exprimer un besoin...	Je souhaite participer...
<ol style="list-style-type: none">1. Je remplis une "fiche proposition/demande"2. Je dépose cette fiche dans la "boîte aux lettres"3. Le collectif de la Cour des Boecklin numérote ma proposition/demande4. Si ma proposition/demande est validée, elle est affichée sur la grille5. Quand un participant est intéressé, le collectif de la Cour des Boecklin me contacte en donnant le créneau retenu pour la première rencontre6. Je rencontre la personne à la Cour des Boecklin7. Je mets en œuvre ma proposition	<ol style="list-style-type: none">1. Je consulte le tableau des annonces2. Si une proposition m'intéresse, je remplis une "fiche d'inscription" en précisant le n° de l'annonce, et le créneau qui m'intéresse pour rencontrer le contributeur3. Je dépose cette fiche dans la "boîte aux lettres"4. Le collectif de la Cour des Boecklin contacte pour moi la personne pour lui signifier notre première rencontre5. Le jour de la rencontre à la Cour des Boecklin, je conviens d'un éventuel calendrier de rencontres avec le contributeur

CHARTRE

ÉCHANGER ET PARTAGER À LA COUR DES BOECKLIN

Il ressort des concertations entre la Cour des Boecklin et la population une envie commune d'ouvrir un espace qui permette l'échange de services ou/et de savoir-faire entre personnes. Cette charte a pour but de préciser les principes, le cadre et modalités de mise en œuvre de ces échanges. Elle évoluera au gré des retours d'expérience.

PRINCIPES

- **la conformité à la loi**
- **la gratuité** : les échanges ne doivent pas faire l'objet d'une transaction financière
- **la non-réciprocité** : il n'est pas obligatoire de proposer une contribution pour pouvoir bénéficier des contributions des autres
- **la localisation** : les échanges ont lieu à la Cour des Boecklin (bibliothèque, cosythèque, jardin)
- **la confidentialité** : les coordonnées des contributeurs / participants ne sont pas dévoilées publiquement
- **les coordonnées** : elles sont conservées le temps de la proposition et de la demande

RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

L'équipe de la Cour des Boecklin et le collectif de la Cour des Boecklin

- recueille les propositions de contribution et les besoins ou envies
- **décide de valider ou non les propositions et les besoins**
- met en relation les différents acteurs (contributeurs et participants)
- gère le planning d'occupation des lieux

Les usagers

- proposent des contributions
- expriment un besoin ou une envie
- demandent à bénéficier de contribution

MATÉRIEL

Selon les besoins et dans la mesure du possible, la Cour des Boecklin met à disposition :

- un local
- les collections de la bibliothèque
- des ordinateurs
- un espace dédié à cette offre

COMMENT FAIRE ?

Je souhaite proposer une contribution... Je souhaite exprimer un besoin...	Je souhaite participer...
<ol style="list-style-type: none">1. Je remplis une "fiche proposition/demande"2. Je dépose cette fiche dans la "boîte aux lettres"3. Le collectif de la Cour des Boecklin numérote ma proposition/demande4. Si ma proposition/demande est validée, elle est affichée sur la grille5. Quand un participant est intéressé, le collectif de la Cour des Boecklin me contacte en donnant le créneau retenu pour la première rencontre6. Je rencontre la personne à la Cour des Boecklin7. Je mets en œuvre ma proposition	<ol style="list-style-type: none">1. Je consulte le tableau des annonces2. Si une proposition m'intéresse, je remplis une "fiche d'inscription" en précisant le n° de l'annonce, et le créneau qui m'intéresse pour rencontrer le contributeur3. Je dépose cette fiche dans la "boîte aux lettres"4. Le collectif de la Cour des Boecklin contacte pour moi la personne pour lui signifier notre première rencontre5. Le jour de la rencontre à la Cour des Boecklin, je conviens d'un éventuel calendrier de rencontres avec le contributeur